



Programme de surveillance des Maladies à Caractère Professionnel en région Franche-Comté : mise en place.

J.B. Henrotin¹, G. Marguet², I Thaon³, M. Valenty⁴

¹ InVS-DST, Besançon
² DRTEFP Franche-Comté, Besançon
³ CHU - Consultation des pathologies professionnelles, Besançon
⁴ InVS-DST, Saint Maurice

*XXIIèmes Journées Franco-Suisses de Santé au Travail
7 et 8 Juin 2007 - Besançon*



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de
la formation professionnelle
de Franche-Comté






InVS
INSTITUT
DE VEILLE SANITAIRE


Contexte

Programme de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel (MCP)

- ⇒ **La surveillance épidémiologique en milieu de travail est insuffisante : rapport IGAS du 4 juin 2004**
- ⇒ **Les systèmes de déclaration de Maladies Professionnelles :**
 - Sous-déclaration très importante
 - Données de déclaration peu exploitées
- ⇒ **La surveillance du milieu professionnel est une mission de l'État**
Jurisprudence, Conseil d'Etat 2004, affaire de l'Amiante

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de
la formation professionnelle
de Franche-Comté

Contexte

Programme de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel (MCP)

- 1. Renforcement réglementaire** → Loi du 9 août 2004 (art 15)
 - Construction de base de données: AT,MP,MCP par InVS
 - Transmission à l'InVS des données par les SST
- 2. Renforcement des moyens :** Plan santé au travail 2005-2009
- 3. Renforcement des partenariats :**
CNAMTS, Ministère du travail, InVS-DST, SST...



Contexte

Programme de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel (MCP)

- ⇒ **Code de la Sécurité sociale (Article L461-6) :**
« Obligation pour tout docteur en médecine de déclaration de tout symptôme et toute maladie qui présente, à son avis, un caractère professionnel »
- ⇒ **But :** Révision ou extension des tableaux de maladie professionnelle indemnisable (MPI)
- ⇒ **Mise en place d'un programme de surveillance épidémiologique des MCP:**
 - utiliser ce dispositif à des fins de surveillance
 - expérimentation en Pays de la Loire 2002 (InVS-DRTEFP)
 - extension dans 6 régions



Protocole

Programme de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel (MCP)

Objectifs :

- Recensement exhaustif des MCP
- Calcul de prévalences

$$\frac{\text{Nombre de sujets ayant une MCP pendant la période d'observation}}{\text{Nombre de sujets vus au cours de cette même période}}$$

➔ Calcul de prévalences par âge, sexe, secteur d'activité et par profession



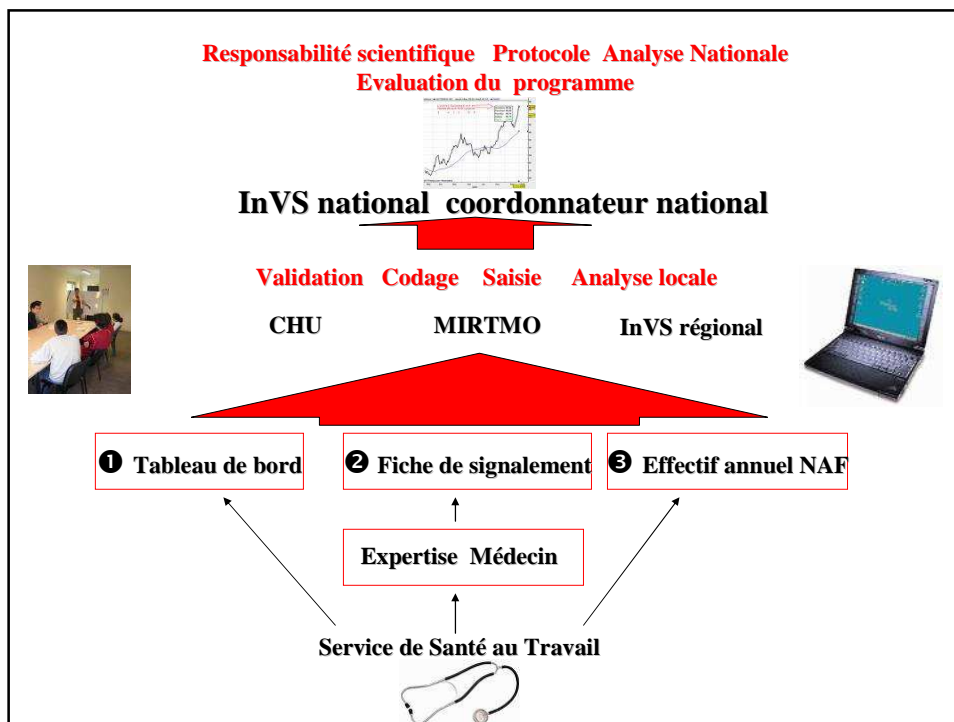
Protocole

Programme de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel (MCP)

Organisation : Le recensement des MCP s'appuie sur :

- réseau de médecins du travail “ sentinelles ”
- volontaires
- mobilisés sur une courte période
(2 semaines consécutives, « quinzaine MCP »)
- 2 fois par an
- repérage des MCP grâce à l'expertise du médecin du travail

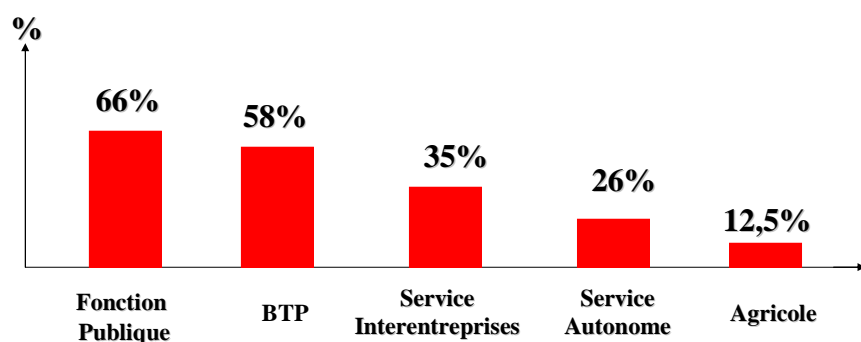




Résultats : 1ère quinzaine

⇒ Nombre de visites analysées	4554
⇒ Nombre de déclarations de MCP	332
⇒ Taux de déclaration par médecin	5,7
⇒ Nombre de médecins participants	58
⇒ Taux de Participation	(58/155) 37,5%

Résultats : 1^{ère} quinzaine



Taux de participation des médecins du travail par secteur d'exercice



Pathologies

	Répartition*	Pays de la Loire (04)**
TMS	56,3%	65,1%
Souffrance psychique	25%	24%
Maladie de l'oreille	9%	2,5%
Maladie de la peau	4,2%	4,9%
Maladie respiratoire	2,7%	1,9%
Maladie de l'appareil cardiovasculaire	3,3%	-
Autres	4,2%	4,6%

* Plusieurs maladies ou symptômes peuvent être déclarés pour un même sujet

** www.invs.sante.fr/publications/2007/protocole_tms_loire.pdf

Conclusion

- ⇒ **1er quinzaine MCP en Franche-Comté : bilan positif**
- ⇒ **Partenariat InVS - CHU - DRTEFP - SST: activé**
- ⇒ **Perspectives :**
 - Obtenir des informations régulières
 - Mesurer et comprendre la sous-réparation
 - Mieux orienter les politiques de prévention et de réparation



*Les XXIIèmes Journées Franco-Suisses de Santé au Travail
7 et 8 Juin 2007*

Remerciements

A l'ensemble des médecins du travail pour leur participation et aux directeurs de service de santé au travail pour leur appui

